

## Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2022

Le 15 février 2022 à 18h l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'association Office de tourisme Conflent Canigó s'est réuni à l'hôtel de ville à Prades sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Présents : 18 administrateurs du CA, 6 adhérents et 1 technicien

Absents excusés avant donné procuration : 8 administrateurs du CA, 28 adhérents

Absents excusés : 8

L'assemblée générale extraordinaire était présidée par Monsieur José Montessino en qualité de Président de l'association.

Plus des 2/3 du conseil d'administration étaient présents ou représentés. L'assemblée générale extraordinaire a pu valablement délibérer, conformément à l'article 7d des statuts.

Le Président propose aux membres présents de faire un tour de table. Après avoir remercié l'ensemble des participants de leur présence, l'ordre du jour a été rappelé par le Président

- Renouvellement des membres actifs du Conseil d'Administration
- Questions diverses

### ➡ Renouvellement des membres actifs du Conseil d'Administration

Le Président introduit la séance en rappelant qu'il est obligatoire de procéder au renouvellement du collège des membres actifs qui ont été élus lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2019, ou qui ont remplacé avant cette date des démissionnaires. Comme cela est spécifié dans les statuts, article 8, les membres du Conseil d'Administration composant le collège des membres actifs sont élus pour 3 ans. Pour chaque membre actif sont désignés un titulaire et un suppléant. Les membres sortants sont rééligibles.

15 membres du collège des membres actifs, titulaires et suppléant, sont concernés. Seul le siège de Max massot, du camping Les Portes du Canigou qui a été élu le 9 décembre 2020, pour 3 ans, n'est pas à renouveler.

Le Président demande s'il est nécessaire de rappeler le rôle du CA. Aucune demande n'étant faite en ce sens par les membres présents, le Président rappelle qui peut voter, à savoir :

- tous les membres, à jour de leur cotisation lors de l'envoi de la convocation et des obligations fiscales (cf article 5.1)
- tous les membres de droit,

- les membres d'honneur participant aux Assemblées Générales avec une voix consultative.

Il précise que le vote par procuration est admis et que chaque membre de l'Assemblée peut détenir un maximum de deux pouvoirs en sus du sien.

Le Président fait lecture des règles du quorum définies dans l'article 7.d

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont adoptées que à la majorité simple à condition qu'au moins la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration et un quart des adhérents sont présents ou représentés.

Il faut donc pour que cette AGE puisse délibérer un minimum de

- **11 membres présents ou représentés (sur la base des membres actifs et de droit qui peuvent voter droit représentant 2/3 des 16 titulaires) ou 14 membres du CA** présents ou représentés (si on se base sur les 2/3 des 20 membres titulaires du CA)  
 Nombre de titulaires ayant donné pouvoir (titulaires votant) : 2  
 Nombre de membres titulaires présents : 15  
**On a 15 membres titulaires du CA ayant droit de vote présents ou représentés**  
**Et 18 membres titulaires du CA (membres d'honneur inclus) présents ou représentés**
- **24 membres adhérents (1/4 de 95 adhérents qui ont confirmé leur adhésion 2022) :**  
**on a en un total de 48 adhérents présents ou représentés soit**  
 16 présents dont 10 membres du CA  
 32 pouvoirs (dont 4 font partie du CA)

Le quorum est donc atteint, l'AGE peut délibérer. Le Président souligne qu'il a été vérifié que les personnes votant sont à jour de leur cotisation et ont le droit de voter.

Concernant les pouvoirs, il est proposé soit de les lire un à un, soit de les mettre à disposition des participants. L'AGE valide à l'unanimité de ne pas les lire, de les mettre à disposition de ceux qui le souhaitent.

Le Président fait lecture de l'article 5.1 des statuts portant sur la qualité de membre actif.

Article 5.1 Des membres actifs, adhérent à l'association, à jour de la cotisation annuelle et des obligations fiscales, sociales.

Peut être membre actif, toute personne pouvant justifier par sa profession, son engagement associatif, sa désignation corporatiste d'une relation directe ou indirecte avec le développement, l'exploitation, l'organisation et promotion du tourisme ; notamment des socioprofessionnels liés au tourisme en matière de :

- Restauration, hébergement
- activités thermales ou thermoludisme
- activités de pleine nature et de loisir ainsi que :
- personne privée gérant un site patrimonial ou une base de loisirs sur le territoire de la communauté de communes
- commerçants et associations de commerçants
- producteurs et association de producteurs
- artisans d'art et association d'artisans d'art
- associations et organisateurs d'animations culturelles, sportives, spectacles
- association de randonnée

- association de protection du patrimoine
- association de chasse et pêche, toute association liée au développement touristique

Le Président explique que l'appel à candidature a été fait lors de l'envoi de l'invitation à l'AGE. L'AGE doit élire aujourd'hui 15 membres dont au minimum 8 titulaires et au maximum 7 suppléants.

Suite à l'appel à candidature, 13 membres sortants se représentent, 2 sont démissionnaires, 2 membres adhérents ont posé leur candidature. Le Président demande si d'autres candidats souhaitent postuler. Aucun membre présente sa candidature, ce qui fait que les 15 candidats requis sont atteints.

Le Président demande aux nouveaux candidats de se présenter brièvement, en l'occurrence à Madame Valérie Moné, représentant le camping domiane Saint-Martin à Casteil, Madame Aurélie Hervieux, commerçante à Villefranche-de-Conflent étant retenue à l'extérieur du département pour obligations familiales.

Le Président insiste sur le fait que l'ensemble des membres du conseil d'administration, représentant les collègues actifs, de droit et d'honneur, assure une représentativité des différents secteurs d'activités et zones géographiques du territoire.

Le Président soumet au vote de l'assemblée la liste des candidats. Il est décidé par l'ensemble des participants de voter à main levée. L'assemblée valide à l'unanimité l'élection des titulaires et suppléants du collège des membres actifs ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>DAUBE Pascal, thermes Molitg-les-Bains : renouvellement</b>	<b>KROMVEL Guillaume, Thermes de Vernet-les-Bains (renouvellement / nouveau représentant)</b>
<b>Guiot Franck, camping el Bosc, Vernet-les-Bains : renouvellement</b>	<b>MASSOT Max, camping du Canigou : élu le 9 décembre 2020 pour 3 ans</b>
<b>MAURY Philippe, Villa du parc, Prades : renouvellement</b>	<b>HERVIEUX Aurélie, Les Folies douces, Villefranche-de-Conflent : nouvelle candidature</b>
<b>CASES Édith, parc animalier de Casteil : renouvellement</b>	<b>Xavier Derbois, Best Western, Prades : (renouvellement / nouveau représentant)</b>
<b>MARIN Bruno, Randonades, Prades : renouvellement</b>	<b>MONÉ Valérie, Camping Domaine Saint-Martin, Casteil : nouvelle candidature</b>
<b>DURBET Jérôme, Expir, Villefranche-de-Conflent : renouvellement</b>	<b>LÉVÊQUE Victor, extérieur Nature, Marquixanes : renouvellement</b>
<b>TORRA Aurore, Can Matilde, Eus : renouvellement</b>	<b>SIFFRE Serge, cave Terres Plurielles, Vinça : renouvellement</b>
<b>LOUPIEN Bernard, loueur en meublé, Ria-Sirach : renouvellement</b>	<b>PRIVAT Henri, manufacture du Grenat, Prades : renouvellement</b>

Il est rappelé que, selon les statuts, l'élection du bureau doit être effectuée par le conseil d'administration dans un délai d'un mois. La date du prochain CA est fixée le lundi 7 mars à 18h à Prades.

Dans les questions diverses est abordé la mise en place de groupes de travail thématiques, validée en AG du 9 décembre 2019, mais retardée par la crise sanitaire. A l'unanimité les participants valident l'organisation de ces groupes de réflexion. Sont d'ores et déjà identifiés 3 groupes de travail à organiser : hébergeurs, APN, communication. Il est proposé de définir les modalités de fonctionnement et les sujets à traiter lors du prochain CA. Pour avancer sur ce point, un questionnaire va être transmis aux membres du CA pour recueillir leurs attentes et suggestions sur ces groupes de travail.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h par le Président.

A Prades, le 15 février 2022

José Montessino

Cathy Pontenx

Président

Vice-Présidente